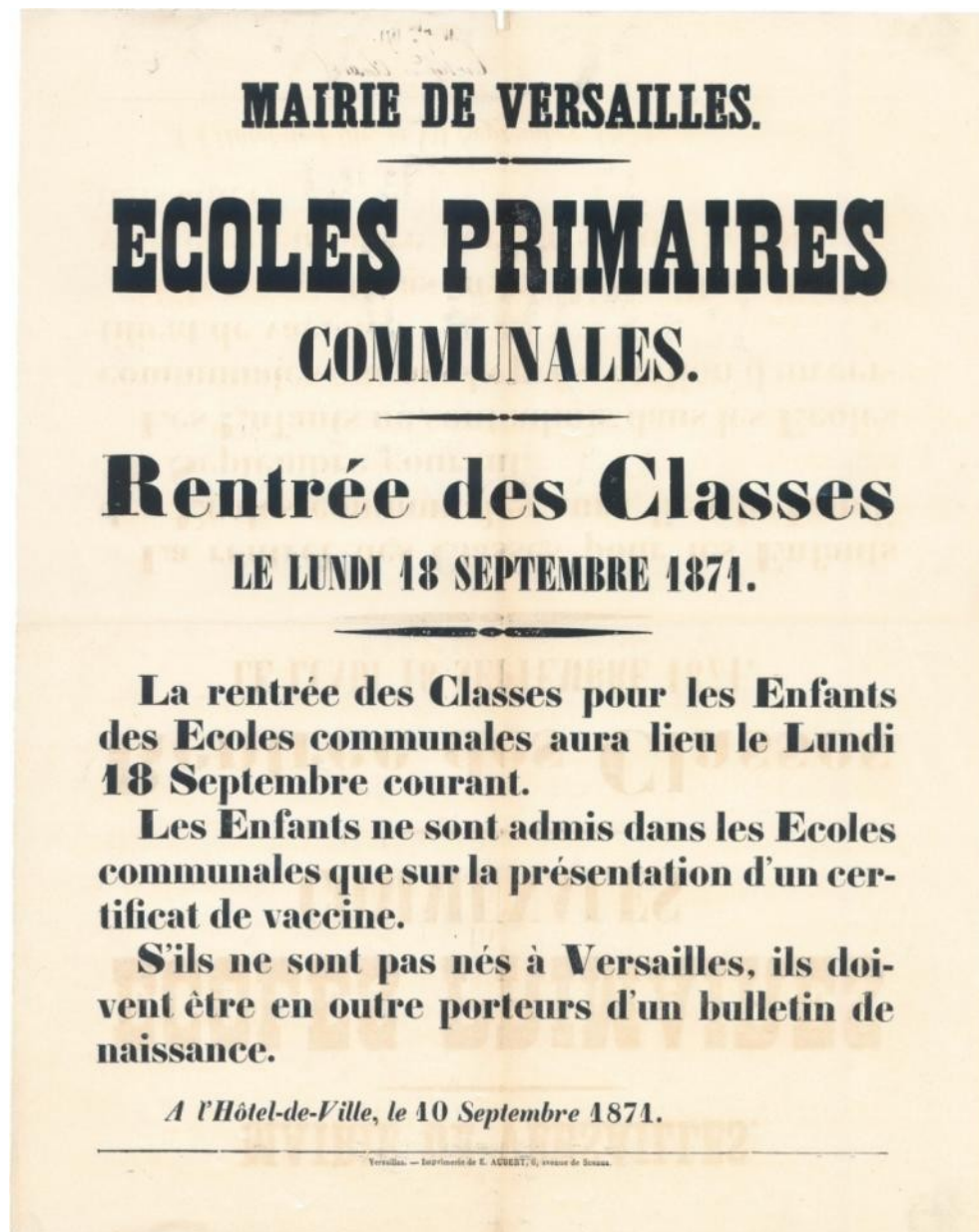


Quizz

l'histoire de mon école



1,2,3... rentrée!



Affiche annonçant la rentrée des classes de 1871
(ACV : 1 R 2157)

Question

Quand a eu lieu la rentrée des classes 1871?

- A) le 25 octobre
- B) le 18 septembre
- C) le 27 novembre

Réponse

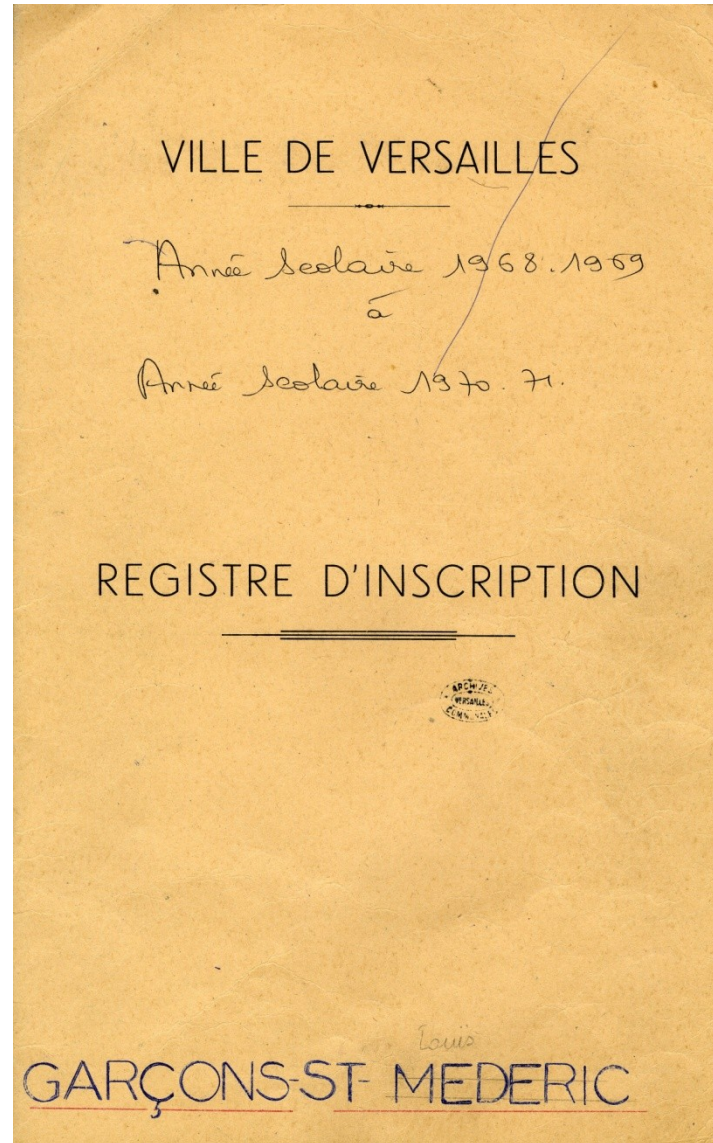
B) le 18 septembre

Comme aujourd'hui, les enfants font leur rentrée des classes au mois de septembre après une période de pause estivale.

Les inscriptions

Registre d'inscription à l'école de garçons Saint- Louis, 1968-1971

(ACV : 1 R 1958)



Question

Combien d'enfants ont été inscrits pour l'année scolaire 1968-1969?

A) 162

B) 611

C) 395

Réponse

C) 395

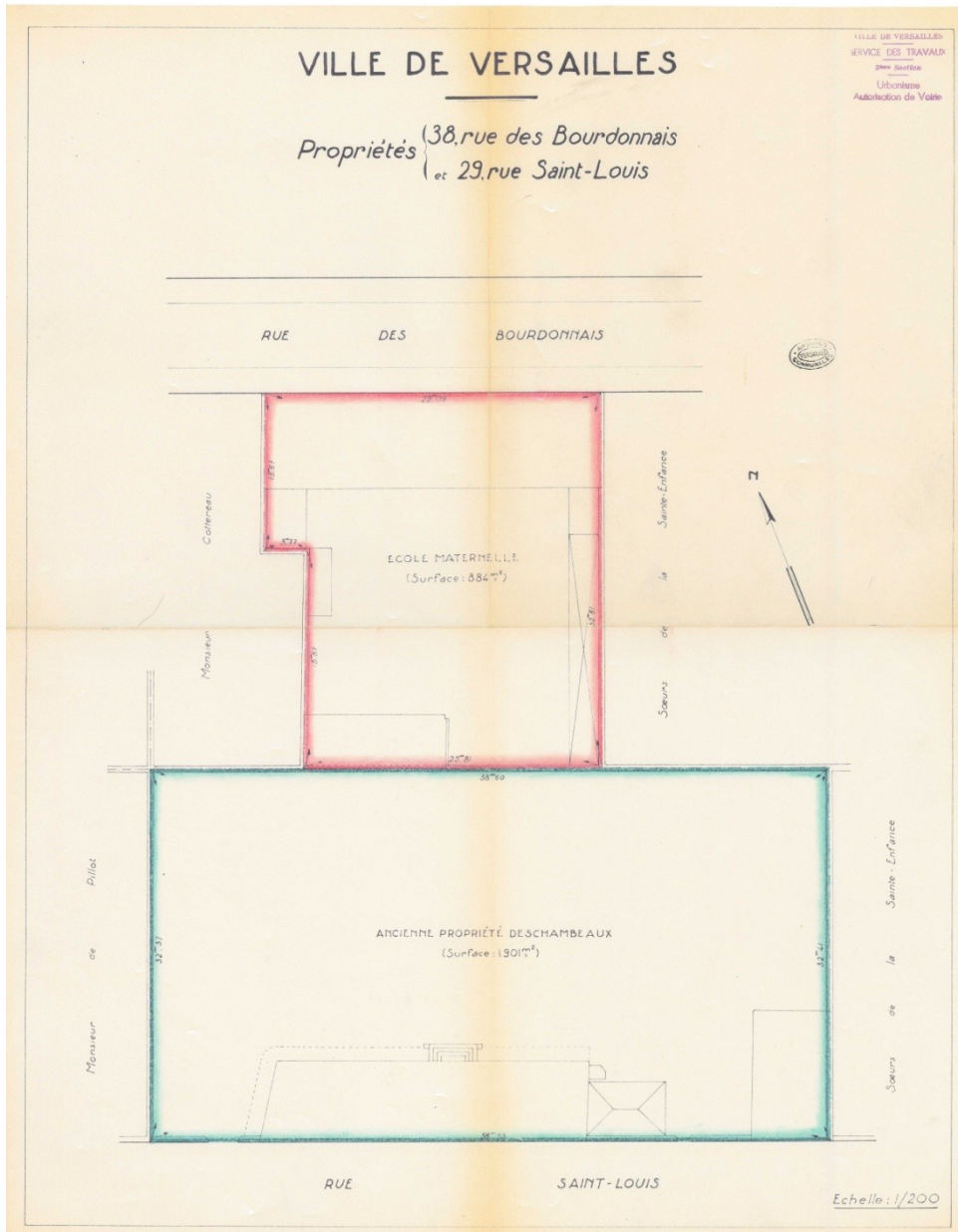
En 1880, l'école de garçons du quartier Saint-Louis se situait 12 rue Saint-Médéric et accueillait 162 enfants. Ce chiffre augmente jusqu'à atteindre, en 1957, 611 élèves inscrits.

En 1965, une nouvelle école est construite 29 rue Saint-Louis, les élèves de primaire y sont installés .

L'école compte 395 enfants en 1968.

Aujourd'hui, l'école primaire J.J. Tharaud accueille 254 élèves tous niveaux confondus.

Vous êtes ici!



Plan des propriétés situées 38 rue des Bourdonnais et 29 rue Saint-Louis, vers 1948.
(ACV : 1 N 50)

Question

D'après le plan, quel carré de couleur correspond aujourd'hui à l'école J.J. Tharaud?

- A) le carré vert
- B) le carré rouge
- C) aucun des deux

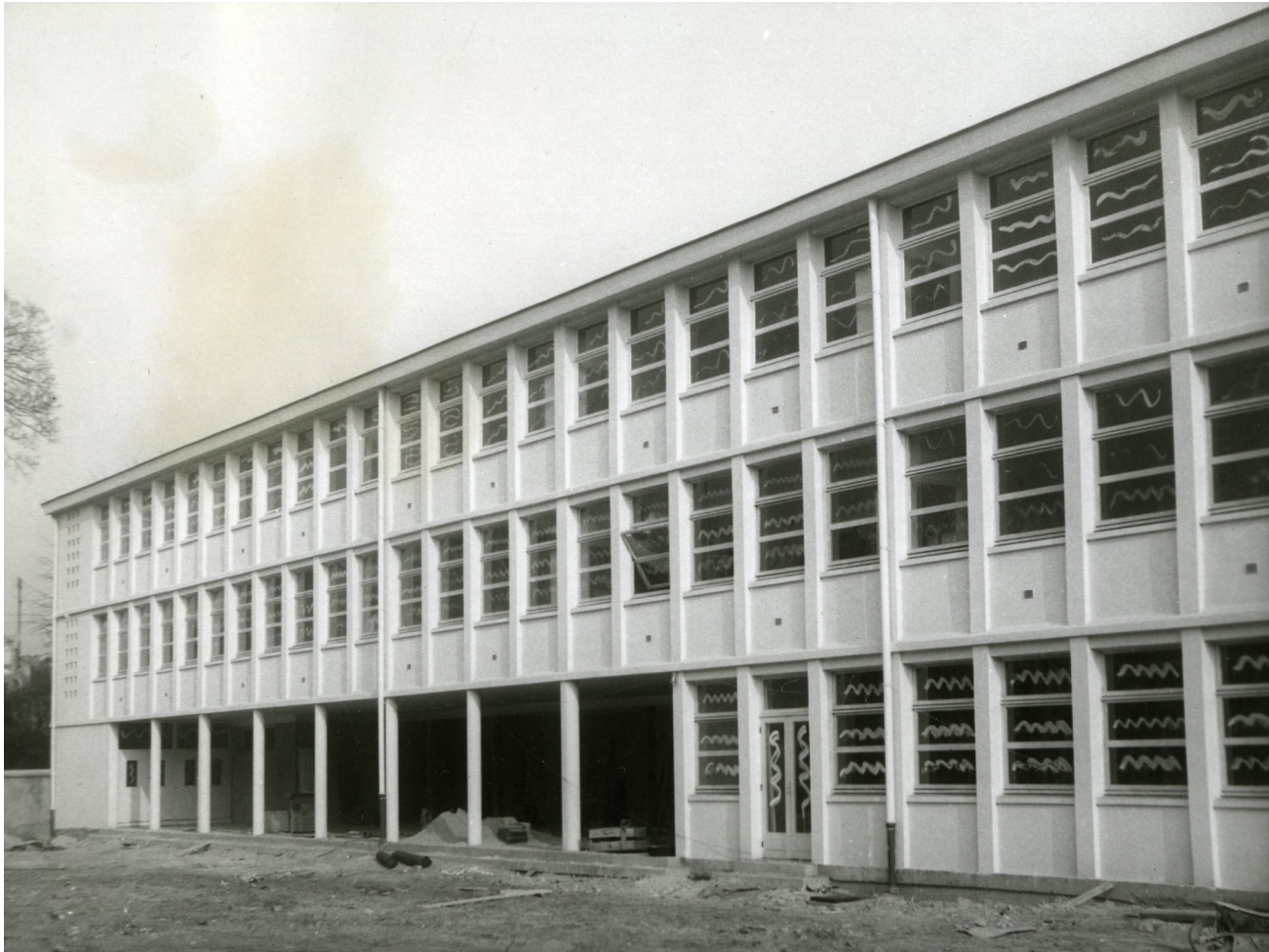
Réponse

A) le carré vert

En 1949, la Ville de Versailles achète la propriété située 29-29bis rue Saint-Louis appartenant à Mme Deschambeaux (carré vert) afin de permettre l'agrandissement de l'école maternelle (carré rouge) rue des Bourdonnais et de l'école de filles rue Saint-Honoré. Mais l'ancienne propriétaire continue à habiter sa maison en tant que locataire.

En 1958, après le décès de Mme Deschambeaux, la Ville devient propriétaire de l'ensemble du terrain et décide de faire construire une école (annexe de l'école de garçons située 12 rue Saint-Médéric). En juin 1963, le ministère de l'Education nationale accepte le projet et les travaux commencent peu après.

L'école de la rue Saint-Louis.
(ACV : 5 Fi 1442)



Façade extérieure

Question

De quand date cette photographie?

- A) 1963
- B) 1964
- C) 1965

Réponse

C) 1965

Il s'agit d'une photographie de l'école de garçons de la rue Saint-Louis datant de 1965 à la fin de sa construction.

Les travaux de construction ont démarré en novembre 1963 et se sont finis en avril 1965.

L'école a été inaugurée le 6 novembre 1965.

Le 16 février 1968, le conseil municipal décide de nommer l'école : « école de garçons Jérôme et Jean Tharaud ».

Tous en classe!



**Salle de classe lors de
l'inauguration de l'école rue
Saint-Louis, 6 novembre 1965.**

(ACV : 5 Fi 188)

Question

Jusque dans les années 1950, quelles sont les fournitures scolaires indispensables pour les écoliers?

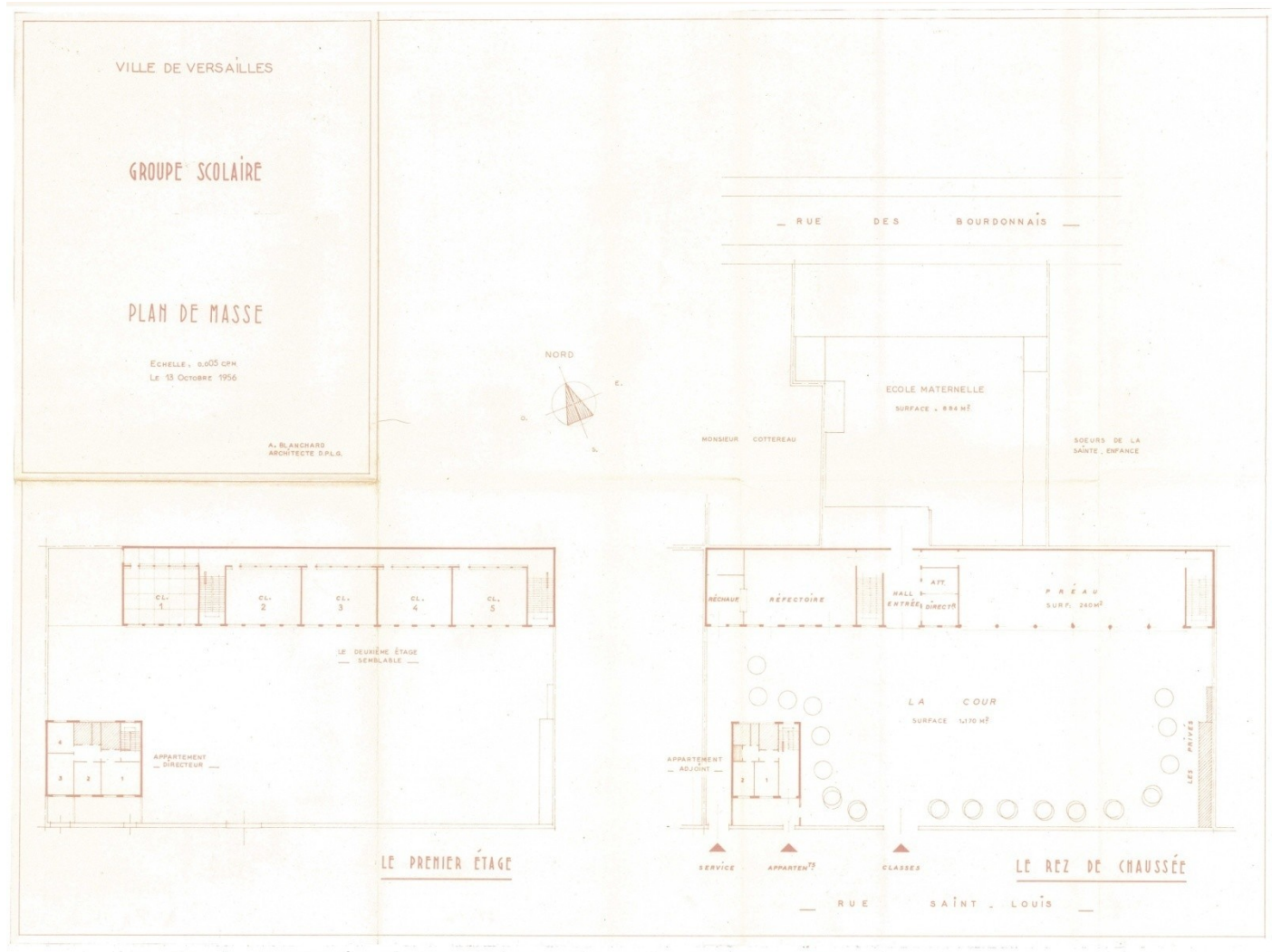
- A) la blouse, le plumier renfermant un porte-plume, les buvards, le crayon à ardoise, le crayon de bois, la gomme, la règle
- B) la trousse, les stylos à bille (bleu, rouge, noir, vert), le stylo plume, la gomme à deux embouts, le crayon à papier, les correcteurs
- C) le sac à dos, le crayon 4 couleurs, quelques feuilles de papier, la tablette tactile

Réponse

A) la blouse, le plumier renfermant un porte-plume, les buvards, le crayon à ardoise, le crayon de bois, la gomme, la règle

Jusque dans les années 1950, l'écolier vient à l'école muni d'une blouse, d'un cartable en cuir noir ou marron, dans lequel se trouvent quelques manuels de lecture ou d'histoire, de mathématiques et de français, un plumier en bois ou en métal renfermant un porte-plume en bois ou en plastique, un crayon à ardoise noire, un crayon de bois, une gomme et de rares crayons de couleurs, une règle, les buvards, le cahier de devoirs mensuels et le cahier de roulement ou cahier journalier.

A partir des années 1970, chaque élève a une trousse avec plus ou moins de fantaisie contenant des stylos à bille de différentes couleurs (bleu, rouge, noir, vert), un stylo plume et des cartouches d'encre, une gomme à deux embouts, le bleu pour effacer le stylo et le rose pour les traces les plus légères, un crayon à papier ou un critérium, des correcteurs : effaceurs et Blanco.



Plan d'un groupe scolaire.

(ACV : 4 M 4548)

Question

De quelle école s'agit-il?

- A) école maternelle Comtesse de Ségur
- B) école élémentaire La Quintinie
- C) école élémentaire J. J. Tharaud

Réponse

C) école élémentaire J. J. Tharaud

Il s'agit du plan du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de l'école élémentaire J. J. Tharaud en 1966.

Moi, je préfère manger à la cantine...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE VERSAILLES

RÈGLEMENT

DES

CANTINES SCOLAIRES

Article premier.
Il est créé dans la ville de Versailles, au profit de l'enseignement primaire, des cantines scolaires, sous le régime de la loi du 14 juillet 1905, et sous l'autorité de la Ville de Versailles, sous le contrôle de l'Inspection d'Académie.

Article 2.
Les cantines scolaires sont destinées à recevoir les enfants de la Ville de Versailles, âgés de six à treize ans, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 3.
Les cantines scolaires sont placées dans les écoles primaires de la Ville de Versailles, sous le contrôle de l'Inspection d'Académie.

Article 4.
Les cantines scolaires sont ouvertes de six heures du matin à six heures du soir, les jours de la semaine, et de huit heures du matin à six heures du soir, les dimanches et fêtes.

Article 5.
Les cantines scolaires sont ouvertes gratuitement pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 6.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui peuvent se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 7.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 8.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 9.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 10.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 11.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 12.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 13.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 14.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 15.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 16.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 17.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 18.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 19.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

Article 20.
Les cantines scolaires sont ouvertes moyennant un droit de participation de six centimes par repas, pour les enfants de la Ville de Versailles, appartenant à des familles qui ne peuvent pas se procurer à domicile une nourriture suffisante.

A l'Hôtel de Ville, le 10 novembre 1912.
Le Maire de Versailles,
BAILLET-RÉVIRON.

Vu par Nous, Maire de Versailles, pour être approuvé, conformément à la délibération du Conseil municipal en date de ce jour.

A l'Hôtel de Ville, le 10 février 1913.
Signé : Henri SIMON, Adjoint.

Vu et approuvé :
Versailles, le 7 mars 1913.
Le Préfet,
Signé : AUTRAND.

Versailles — Imp. 41738

Règlement des cantines scolaires, 1912.

(ACV : 1 R 2229)

Question

Que mangeait-on à la cantine au début du XX^{ème} siècle?

- A) une soupe et un plat de viande ou de légumes
- B) une entrée, un plat avec de la viande, des légumes et des féculents, un fromage et un dessert
- C) uniquement des desserts

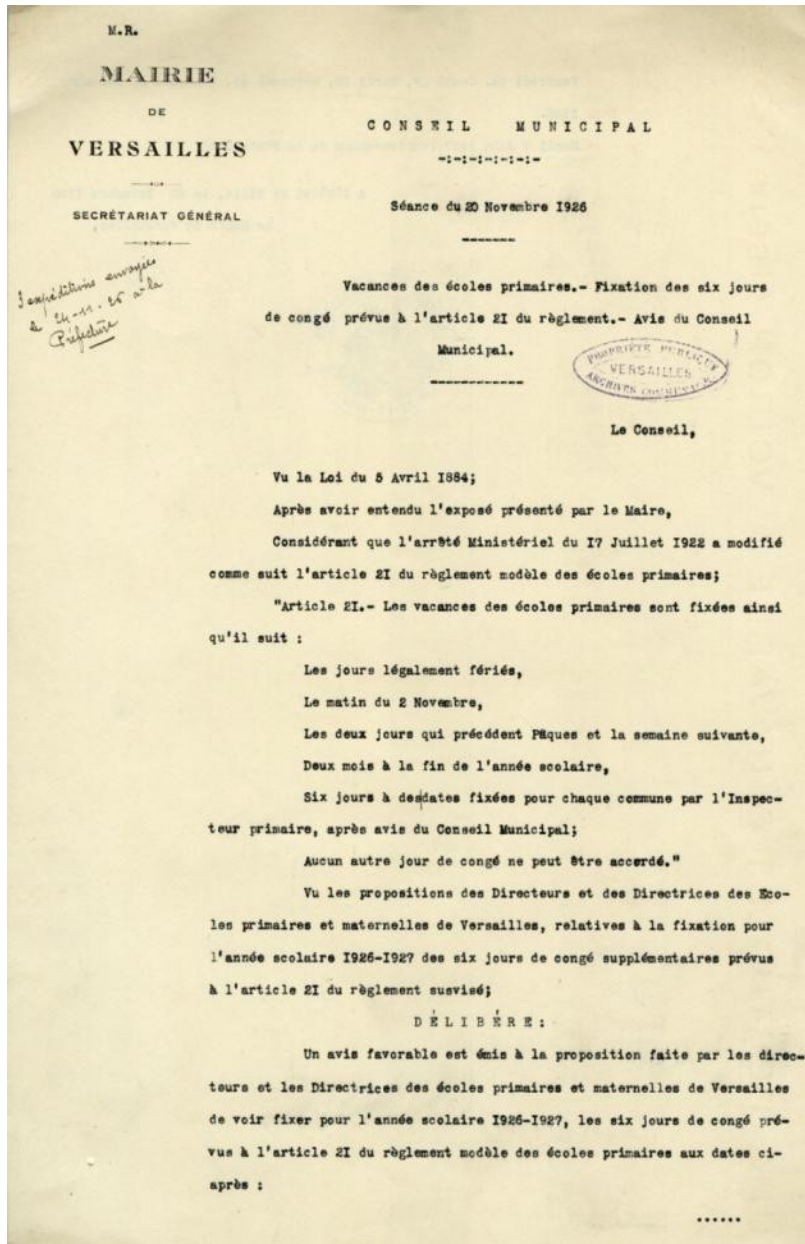
Réponse

A) une soupe et un plat de viande ou de légumes

Au début du XX^{ème} siècle, l'alimentation des écoliers était constitué essentiellement de légumes et de bouillons car la viande coûtait cher. Les enfants devaient apporter leur pain et leur serviette pour le repas.

Aujourd'hui, un repas équilibré se compose de protéines (viande ou poisson ou œuf), de légumes, de féculents (pâte ou riz ou pomme de terre) ou de pain, d'un produit laitier et de fruits.

Vive les vacances!



Délibération du conseil municipal approuvant les six jours de congés supplémentaires pour les écoliers, 20 novembre 1926.

(ACV : 1 R 2132)

« Article 21 – Les vacances scolaires des écoles primaires sont fixées ainsi qu’il suit :

- Les jours légalement fériés,
- Le matin du 2 novembre,
- Les deux jours qui précèdent Pâques et la semaine suivante,
- Deux mois à la fin de l’année scolaire,
- Six jours à des dates fixées pour chaque commune par l’Inspecteur primaire, après avis du Conseil Municipal;
- Aucun autre jour de congé ne peut être accordé. »

Question

Combien de temps de vacances ont, au total, les écoliers en 1926 (sans compter les jours fériés)?

- A) 3 mois et demi
- B) 2 mois et demi
- C) 4 mois et demi

Réponse

B) 2 mois et demi

En 1926, les écoliers ont deux mois et demi de vacances et environ 10 jours fériés pendant lesquels ils ne vont pas à l'école. Aujourd'hui, les élèves de primaire ont 4 mois de vacances pendant l'année scolaire et aussi 10 jours fériés.

La distribution des prix

Liste des enfants des écoles gratuites de la ville de Versailles ayant obtenu un prix, 1808.

(ACV : 1 R 2181)

ÉCOLES GRATUITES DE LA VILLE DE VERSAILLES.

Distribution des Prix,
Du Jeudi 25 Août 1808.

LISTE des Enfants des deux sexes qui, au jugement du Jury de l'Instruction qui a eu lieu en présence des Maire et Secrétaire, ont obtenu des Prix, dans l'ordre qui suit :

<p>QUARTIER DE MONTEUIL. CLASSE DE M. LORIOZ, Maître des Écoles, 70.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Charles Fery. 2^e Prix: Antoine Girin.</p> <p>GRAMMAIRE. 1^{er} Prix: Michel Thomas. 2^e Prix: François Fournier. 3^e Prix: Charles Perce.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Noël Guédon. 2^e Prix: Jean, François Fournier. 3^e Prix: Jean, Michel Thomas. 4^e Prix: Pierre Guédon.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Jean, François Fournier. 2^e Prix: Charles Fery. 3^e Prix: Antoine Girin.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Jean, Victor Guédon. 2^e Prix: Antoine Lery.</p> <p>CLASSE DE M. BEAUCQUESNE. 110 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Louis-Nicolas Loret. 2^e Prix: Antoine Dubouché.</p> <p>LECTURE. 1^{er} Prix: Antoine Dub. 2^e Prix: Paul Loret. 3^e Prix: Jean-Baptiste. 4^e Prix: Pierre Dubouché.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Jacques Dubouché. 2^e Prix: François Guédon.</p> <p>CLASSE DE LA SŒUR MARIE. 70 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Basile Buis. 2^e Prix: Charles Bonnet.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Jean, Charles Bonnet. 2^e Prix: Joseph Bonnet. 3^e Prix: Antoine Guédon. 4^e Prix: Étienne Bonnet.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Jean, Augustin Guédon. 2^e Prix: Victor Dupuis. 3^e Prix: Louis Margé. 4^e Prix: Basile Buis.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Charles Bonnet. 2^e Prix: Jean Bonnet.</p>	<p>CLASSE DE LA SŒUR ANNE. 10 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Caroline Dupuis. 2^e Prix: Marguerite Guédon.</p> <p>LECTURE. 1^{er} Prix: Jean, Marguerite Guédon. 2^e Prix: Mathieu Guédon. 3^e Prix: Joseph Guédon. 4^e Prix: Marguerite Guédon.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Adèle Thuret. 2^e Prix: Jean, Marguerite Guédon.</p> <p>QUARTIER NOTRE-DAME. CLASSE DE M. VYVOR, 25 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Charles Jadin. 2^e Prix: Alexandre Lefevre.</p> <p>GRAMMAIRE. 1^{er} Prix: Charles Bonnet. 2^e Prix: Jean, Charles Jadin.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Jean, Jacques Guédon. 2^e Prix: Jean, Charles Bonnet. 3^e Prix: Jean, Étienne Guédon. 4^e Prix: Étienne Guédon.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Benjamin Amou. 2^e Prix: Antoine Dubouché. 3^e Prix: Jean, Charles Jadin. 4^e Prix: Jean-François Lebon.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Louis Bonnet. 2^e Prix: Charles-Jacques Thuret.</p> <p>CLASSE DE M. MEMBRE. 100 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: François Méta. 2^e Prix: Pierre Bonnet.</p> <p>LECTURE. 1^{er} Prix: Laurent Adam. 2^e Prix: Pierre Richard. 3^e Prix: Jean, Pierre. 4^e Prix: Augustin Bonnet.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Louis Thomas Guédon. 2^e Prix: Jean Bonnet.</p>	<p>CLASSE DE Mlle DUROIS aînée. 50 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Étienne Moreau. 2^e Prix: Eugène Loret.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Joseph Moreau. 2^e Prix: Marie-July Guédon. 3^e Prix: Piépié Guédon. 4^e Prix: Jean, Richard.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Felicien Dubé. 2^e Prix: Antoine Moreau. 3^e Prix: Jean, Piépié Guédon. 4^e Prix: Étienne Yvert.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Louis Bonnet. 2^e Prix: Catherine Moreau.</p> <p>CLASSE DE LA SŒUR YVIER. 95 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Honoré Guédon. 2^e Prix: Marie Moreau.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Étienne Dubouché. 2^e Prix: Honoré Moreau. 3^e Prix: Jean, Anne Robin. 4^e Prix: Honoré Guédon.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Jean, Honoré Guédon. 2^e Prix: Étienne Dubouché. 3^e Prix: Jean, Anne Robin. 4^e Prix: Étienne Dubouché.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Baptiste Bonnet. 2^e Prix: Catherine Guédon.</p> <p>CLASSE DE M. HIGNOU. 70 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Étienne Moreau. 2^e Prix: Philippe Loret.</p> <p>GRAMMAIRE. 1^{er} Prix: Pierre Robin. 2^e Prix: Étienne Moreau. 3^e Prix: Louis Guédon.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Jean, Pierre Robin. 2^e Prix: François Méta. 3^e Prix: Jean, Étienne Dubouché. 4^e Prix: Antoine Moreau.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Jean, Étienne Dubouché. 2^e Prix: Louis Guédon. 3^e Prix: Jean, Loret. 4^e Prix: Pierre Madelin.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Jean, Antoine Moreau. 2^e Prix: Adèle Moreau.</p>	<p>CLASSE DE M. RICHOT. 110 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Joseph Dubouché. 2^e Prix: François Dubouché.</p> <p>LECTURE. 1^{er} Prix: François Fery. 2^e Prix: Charles Thuret. 3^e Prix: François Loret. 4^e Prix: Antoine Dupuis.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Étienne Dubouché. 2^e Prix: Anne Fery.</p> <p>CLASSE DE LA SŒUR YVIER. 95 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Honoré Guédon. 2^e Prix: Marie Moreau.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Étienne Dubouché. 2^e Prix: Honoré Moreau. 3^e Prix: Jean, Anne Robin. 4^e Prix: Honoré Guédon.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Jean, Honoré Guédon. 2^e Prix: Étienne Dubouché. 3^e Prix: Jean, Anne Robin. 4^e Prix: Étienne Dubouché.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Baptiste Bonnet. 2^e Prix: Catherine Guédon.</p> <p>CLASSE DE LA SŒUR ANNE. 10 ÉLÈVES.</p> <p>PRIX DE SAGESSE. 1^{er} Prix: Étienne Moreau. 2^e Prix: Eugène Loret.</p> <p>GRAMMAIRE. 1^{er} Prix: Pierre Robin. 2^e Prix: Étienne Moreau. 3^e Prix: Louis Guédon.</p> <p>ÉCRITURE. 1^{er} Prix: Jean, Pierre Robin. 2^e Prix: François Méta. 3^e Prix: Jean, Étienne Dubouché. 4^e Prix: Antoine Moreau.</p> <p>ARITHMÉTIQUE. 1^{er} Prix: Jean, Étienne Dubouché. 2^e Prix: Louis Guédon. 3^e Prix: Jean, Loret. 4^e Prix: Pierre Madelin.</p> <p>MÉMOIRE. 1^{er} Prix: Jean, Antoine Moreau. 2^e Prix: Adèle Moreau.</p>
--	--	---	--

La présente Liste extraite du procès-verbal dressé par le Jury d'Instruction des Ecoles gratuites, par moi soussigné,
GUILLEMOT, Secrétaire en chef.

A Versailles, de l'imprimerie de la Préfecture, de la Mairie, du Trésorier, de l'Administration des Domaines de la Commune, de la Charbonnière de La Courbe de la Ligue d'Honneur, etc., chez J.-B. JACOB, Libraire-Imprimeur au Lycée, et de la Société d'Agriculture, au clos de St-Cloud, n.º 49, près le place d'Armes.

Nombre d'élèves de l'école mixte J.J. Tharaud qui vont recevoir un prix en 1974.

(ACV : 1 R 2649)

DC/AJ
VILLE DE VERSAILLES
MAIRIE DE VERSAILLES
3ème Bureau

25.08.1974

Ecole de l'École J.J. Tharaud, 29 Rue
VERSAILLES Saint Louis

ÉTAT DES PRÉVISIONS EN VUE DE LA DISTRIBUTION DES PRIX

Classes	Nombre de classes	Nombre d'élèves	1/3 récompensés	Nombre de prix d'honneur	Nombre de prix de excellence	Prévision de succès au C.M.P.	Prévision de succès au B.E.P.C.	Nombre d'attestations	Observations
Classe de perfectionnement									
Cours préparatoire	3	88	30	7	8	15			
Cours élémentaire 1ère année	2	64	22	4	6	12			
Cours élémentaire 2ème année	3	70	24	8	10	6			
Cours moyen 1ère année	2	58	20	5	7	8			
Cours moyen 2ème année	2	61	20	6	6	8			
6ème									
5ème									
4ème									
3ème									
TOTAL	12	341	116	30	37	49			150

Versailles, le 21. 2. 74
Le Chef d'établissement,
R/L-5

Question

Alors qu'en 1808 seulement 22 élèves ont été récompensés dans le quartier Saint-Louis, combien ont été récompensés en 1974 à l'école J.J. Tharaud?

- A) 100
- B) 116
- C) 150

Réponse

B) 116

En 1808, les élèves étaient peu nombreux et seuls les meilleurs d'entre eux avaient le droit à un prix. Il existait plusieurs catégories de prix : prix de sagesse, d'arithmétique, de grammaire, d'écriture, de lecture et de mémoire.

La distribution était faite à la fin de l'année scolaire par le maire et les conseillers municipaux et donnait généralement lieu à une fête.

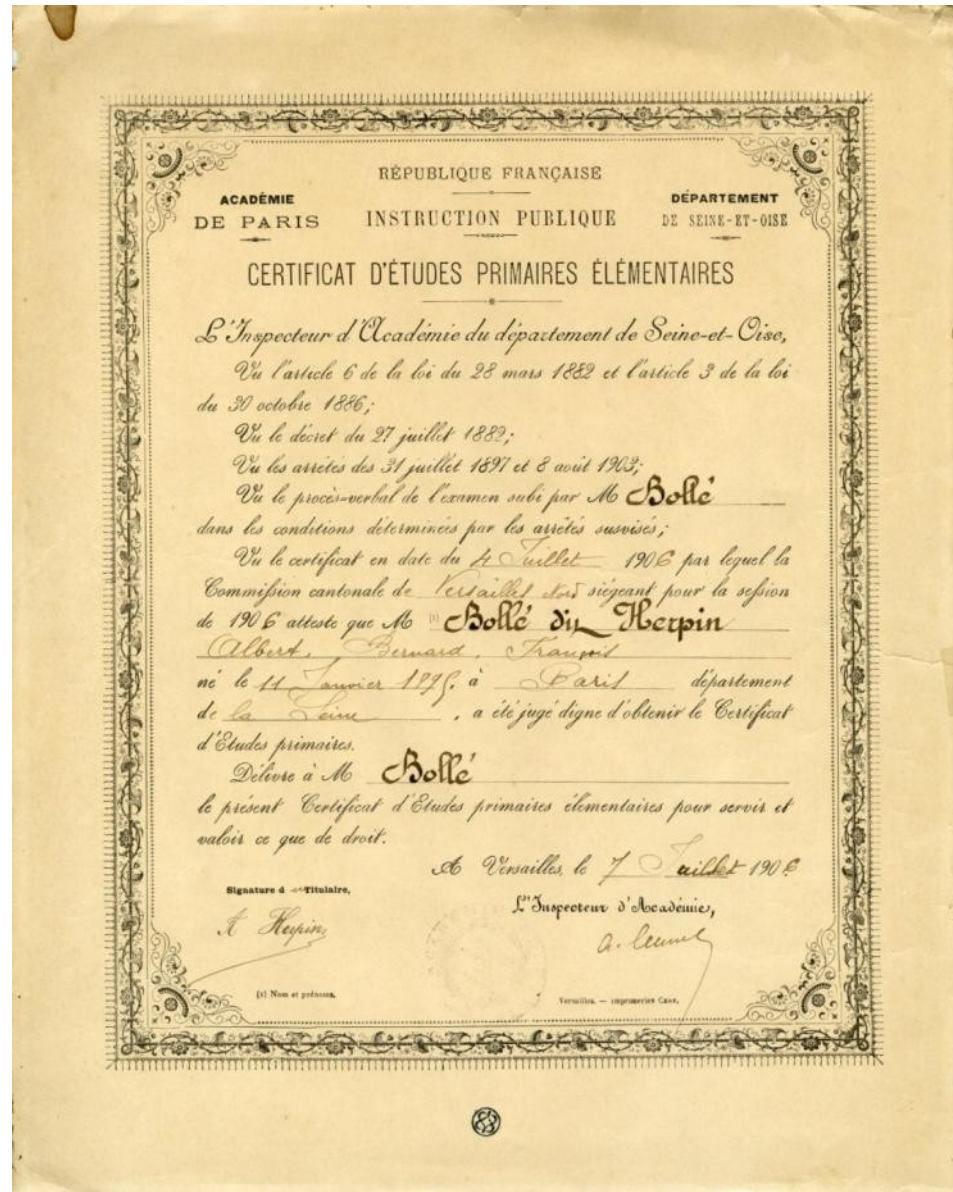
En 1974, un tiers des élèves de chaque école recevait un prix.

En fonction de leurs résultats, des livres sur l'Histoire de France, les sciences mais aussi des biographies héroïques étaient donnés aux enfants. Parfois un livret de Caisse d'Épargne d'un montant de 5 ou 10 francs était offert par la commune aux élèves les plus brillants.

Mais oui, mais oui, l'école est finie!

Certificat d'études primaires élémentaires, 1906.

(ACV : 1 R 2251)



Question

Qu'est ce que le certificat d'études primaires élémentaires?

- A) un diplôme délivré après le lycée comme le baccalauréat
- B) un diplôme très compliqué pour devenir instituteur
- C) un diplôme justifiant l'acquisition d'un ensemble de connaissances de base

Réponse

C) un diplôme justifiant l'acquisition d'un ensemble de connaissances de base

Créé en 1866 et supprimé en 1989, le certificat d'études primaires permet à chaque élève de justifier de l'acquisition d'un ensemble de connaissances de base et d'une scolarité complète de 7 à 13 ans.

Autrefois, beaucoup d'enfants quittaient l'école sans ce diplôme car l'examen était difficile.

Dans les années 1950, les épreuves portent sur les matières suivantes : la dictée, le calcul mental, la récitation ou le chant, la lecture, le dessin, la rédaction, l'éducation physique, le calcul, l'histoire et la géographie, les sciences appliquées, qui, pour les garçons, portent sur l'électricité, l'agriculture, la mécanique et pour les filles sur la vie ménagère et la puériculture.

Systeme scolaire français

Âge	1906	2014	
17-18		Lycée	Terminale
16-17			1ère
15-16	Ecole primaire supérieure		2nde
14-15			3e
13-14	Cours complémentaire	Collège	4e
12-13	Ecole primaire élémentaire		5e
11-12			6e
10-11		Ecole primaire	CM2
9-10			CM1
8-9			CE2
7-8			CE1
6-7			CP
5-6	Ecole maternelle ou Asile	Ecole maternelle	Grande section
4-5			Moyenne section
3-4			Petite section
2-3			

 École obligatoire